



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1406 du 14 juin 2012

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Réunion technique CGT/Cabinet du 4 juin 2012	3-5
4. Résultats des élections du 12 juin au C.T. de l'I.G.N.	6
5. Résultats des élections du 7 juin à la C.A.P. des T.E.	7
6. Fusion des corps d'ingénieurs : Courrier C.G.T.	8-9
7. Adjointes administratifs : Communiqué intersyndical	10-11
8. Bureau de la Commission Ministérielle de formation : déclaration C.G.T.	12-13
9. Compte-rendu du CHSCT M du 30 mai 2012	14-15
10. C.E.R.E.M.A. : <ul style="list-style-type: none"><li>- Courrier CGT à la Ministre</li><li>- Courrier CGT au préfigurateur</li></ul>	16-17 18
11. Tract CGT – Administration centrale : Et maintenant ?	19-20
12. Décret sur le retour partiel aux 60 ans : <ul style="list-style-type: none"><li>- Communiqué CGT</li><li>- Note de la CGT – Fonction Publique</li></ul>	21 22-24
13. 4 pages CGT sur la compétence sociale des 9 et 10 juillet 2012	25-28
14. Composition du Cabinet de Nicole BRICQ, Ministre de l'Ecologie	29



## AGENDA

### Lundi 18 juin 2012 :

congrès CGT de l'IFSTTAR à Paris

### Lundi 18 juin 2012 :

réunion de la commission 3 du CCAS

### Lundi 18 juin 2012 :

groupe d'échanges du MEDDTL

### Mardi 19 juin 2012 :

réunion du comité de suivi du protocole des voies navigables

### Mercredi 20 juin 2012 :

réunion FNEE – CGT et SYAC - CGT sur les IPEF

### Mercredi 20 et jeudi 21 juin 2012 :

Assemblée Générale de la MGET à Saint Brieuc

### Mercredi 20 et jeudi 21 juin 2012 :

commission exécutive de l'UGFF

### Jeudi 21 juin 2012 :

réunion du comité de suivi du protocole

### Lundi 25 juin 2012 : bureau de l'UGFF

### Mardi 26 juin 2012 :

groupe d'échanges du MEDDTL

### Mardi 26 juin 2012 :

réunion du groupe de travail UGFF / FD des SP de l'outil syndical

### Mercredi 27 juin 2012 : secrétariat fédéral

### Mercredi 27 et jeudi 28 juin 2012 :

assise de la sécurité des personnels de la route du MEDDE à Reims

### Jeudi 28 juin 2012 :

élections aux CT des CVRH, du CEDIP et du CMVRH

### Jeudi 28 et vendredi 29 juin 2012 :

Assemblée Générale d'INDECOSA CGT

### Lundi 2 juillet 2012 :

réunion confédérale sur la campagne CGT de la protection sociale

### Lundi 2 juillet 2012 :

réunion des groupes de travail UGFF / FD des SP

### Lundi 2 et mercredi 3 juillet 2012 :

journée confédérale d'étude sur « travail et handicap »

### Mardi 3 juillet 2012 :

réunion du CCAS du MEDDTL

### Mercredi 4 juillet 2012 :

groupe de travail OS / DRH sur dé précarisation au MEDDE

### Jeudi 5 juillet 2012 :

CT central des DDI

### Lundi 9 juillet 2012 : bureau de l'UGFF

### Mardi 10 juillet 2012 : bureau de l'UIT

### Mardi 10 juillet 2012 : groupe d'échanges du MEDDTL

### Mercredi 11 juillet 2012 :

secrétariat fédéral

### Mercredi 11 juillet 2012 :

réunion du comité de suivi du protocole CEREMA

### Vendredi 13 juillet 2012 :

CHSCT exceptionnel du MEDDE



## INFOS BREVES



### Majoration de l'allocation de rentrée scolaire 2012

#### Une bonne nouvelle si la nature de son financement reste inchangée

Le CA de la Caisse Nationale des Allocations Familiales a été saisi du projet décret portant sur l'augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire suite à l'augmentation du taux de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) qui lui est applicable.

Dès le 20 août, 3 millions de familles seront concernées par cette mesure, leur nombre pourrait être élargi à la faveur d'une élévation du plafond de ressources.



### AFPA

#### Un besoin d'actes rapides et significatifs des pouvoirs publics !

La démission, annoncée le 6 juin 2012, du Président de l'AFPA, Jean Luc Vergne témoigne de la gravité d'une situation qui appelle des décisions rapides du gouvernement.

Les difficultés de tous ordres que traverse l'AFPA résultent pour l'essentiel de la déstabilisation et de l'étranglement financier délibérément mis en œuvre par l'Etat, sous la présidence Sarkozy.



### Situation économique Crise européenne : Agir vite

La situation économique ne cesse de se dégrader en Europe.

Les politiques d'austérité affaiblissent l'activité économique, font progresser le chômage et la précarité et diminuent le pouvoir d'achat.

Particulièrement préoccupants en Grèce, au Portugal et en Espagne, les effets de la crise se font sentir dans tous les pays européens.

Désormais, les financiers s'inquiètent de la situation des banques allemandes.



### Europe

#### Au prétexte de la crise, les modèles sociaux mis à mal

Réunis les 7 et 8 à l'occasion de la conférence annuelle 2012 du réseau européen Turi des instituts de recherches proches des organisations syndicales, les chercheurs ont noté que *"les réformes dites structurelles engagées ces derniers mois dans les différents pays européens avec en toile de fond l'objectif d'assainissement budgétaire sont de nature à détériorer la situation des salariés, des chômeurs et sont à contre-courant des mesures nécessaires au rétablissement économique et social."*

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Réunion « technique » du 4 juin 2012 préparatoire à l'audience bilatérale entre la CGT et la ministre de l'écologie entre la Conseillère sociale de la ministre et la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement

**Cabinet de la ministre :** Mme Paquita Morellet-Steiner - *Conseillère sociale.*

**Fédération CGT :** Jean-Marie Rech ; Nicolas Baille ; Maurice Barla ; Willy Garing ; Charles Breuil ; Didier Horeau.

Suite à la réunion de « prise de contact » du 29 mai dernier entre la nouvelle ministre de l'écologie Mme Nicole Bricq et les organisations syndicales représentatives du ministère (cf. compte-rendu du 29 mai ci-joint) et dans la perspective de la prochaine réunion bilatérale entre la CGT et la ministre, Mme Morellet-Steiner a souhaité rencontrer la CGT afin d'échanger dans le détail sur les sujets que nous avons pointés dans notre demande d'audience du 22 mai dernier à la ministre (ci-jointe).

Mme Morellet-Steiner a souhaité également avoir notre avis sur l'état d'esprit des personnels et la situation des services et établissements publics du ministère.

Lors de l'audience du 29 mai dernier, la CGT avait alerté la ministre sur plusieurs points pour lesquels nous demandions des premiers signes forts de sa part. A l'évidence nous avons été entendus. En effet, la CGT se félicite des premières prises de positions de la ministre dans son discours du 31 mai dernier fait lors de sa rencontre avec les personnels de l'administration centrale (ci-joint). Elle acte ainsi :

- **L'arrêt des restructurations-réorganisations des services :** « *Mon souhait, je le dis solennellement devant vous, est de vous assurer la stabilité structurelle dont ce grand ministère a besoin. Je sais combien vous avez, au cours de la période récente, été confrontés à d'importantes restructurations* ». Cela vaut aussi au regard des compétences partagées liées à la création du ministère de l'égalité des territoires et du logement : « *Le décret d'attribution marque la cohérence du ministère. Ce point de vue est partagé par la Ministre de l'égalité des territoires et du logement avec qui j'ai une compétence partagée mais clairement définie pour chacune. Il n'y aura pas de nouvelle réorganisation des services.* »
- **Le décret publié fin avril relatif aux pouvoirs des préfets concernant l'ADEME sera réexaminé :** « *Je vous informe que j'ai procédé à un nouvel examen pour corriger cette situation.* »

- **Le besoin de redonner du sens et des objectifs clairs** : *« C'est une conviction personnelle forte -l'on agit bien lorsque que l'on s'inscrit dans un contexte dont on comprend le sens, nous avons tous besoin d'une mobilisation autour d'un projet clair et dont les objectifs sont lisibles. Je prendrai très prochainement une initiative propre à donner un cap aux services afin d'apporter une valeur ajoutée au Schéma Stratégique Ministériel de septembre. »*
- **La nécessité de prendre le temps de la réflexion sur le CEREMA** : *« Je souhaite, sur cette question importante pour l'avenir du ministère et auquel les organisations syndicales sont sensibles, prendre le temps de la réflexion et éviter des engagements irréversibles. Lorsque j'aurai défini le cap à donner à ce chantier, je rencontrerai le préfigurateur M. LARROUTUROU. »*

Suite à ces avancées qui vont encore une fois dans le bon sens, nous avons demandé que soit organisée dès la fin juin une réunion pilotée par la Cabinet **sur le schéma des effectifs et des recrutements ministériel (SERM)**. En effet, pour marquer une rupture avec la RGPP et la politique de l'emploi du précédent gouvernement, il est nécessaire que cela se traduise concrètement sur le SERM. Dans cette perspective, un état des lieux précis doit être fait sur la vacance des postes. Dans la logique, **la CGT a demandé l'arrêt de la RH 2013**.

De même, nous avons demandé que des moyens suffisant soient alloués aux services pour mettre en œuvre la **loi sur la résorption de la précarité** subie par les contractuels.

**Concernant les OPA**, la CGT lui a remis un dossier complet sur l'ensemble des revendications concernant les deux décrets d'intégration et de retraite. De même, la CGT a réaffirmé l'urgence d'ouvrir des recrutements au sein du ministère en pointant notamment la situation préoccupante dans les services navigation et la nécessité de créer des parcs au sein des DIR.

Sur les deux décrets, la Conseillère sociale nous a réaffirmé que ces dossiers faisaient partis des prioritaires. Sur les recrutements et la création de parcs, elle a prit note de l'urgence y compris pour le bon fonctionnement des services mais ne ce n'est pas engagée à ce stade.

Nous avons dénoncé fortement la politique de l'ancien gouvernement qui s'est soldée in fine par une privatisation des missions. Nous prenons l'exemple des DIR avec **la privatisation de réseaux complets** (RCE, RN 154, RN 88-126, tunnel de Toulon...) mais aussi les gabegies financières que sont **les PPP** (Partenariats Public-Privé).

Nous insistons pour que le nouveau ministère redonne une cohérence de gestion nationale notamment dans les DIR.

**Sur le décret « logements de fonction »**, Mme Morellet-Steiner nous confirme les engagements que la ministre nous a fait lors de l'audience du 29 mai dernier, aussi un courrier signé par la ministre a été envoyé ce jour au 1<sup>er</sup> ministre pour rouvrir des discussions en interministériel et ensuite avoir une concertation avec les syndicats.

Nous avons insisté sur la **nécessité de renforcer les DREAL** mais aussi les liens ministériels au niveau départemental qui se sont fortement détériorés après la création des DDI et pour notre ministère **les DDT-M**. Nous avons également évoqué la **situation particulièrement détériorée des services de l'Administration centrale** suite aux nombreuses réorganisations.

Nous avons évoqué la nécessité de revoir des décisions prises sur **l'abandon de certaines missions : ingénierie publique, ATESAT, ADS...** et leurs conséquences y compris pour les collectivités locales.

De même, nous avons réaffirmé **notre opposition à la fusion de corps des B technique et administratif et des ingénieurs** telles que proposées aujourd'hui dont la seule logique est la réduction des effectifs et d'abandon de missions.

Lors de l'audience du 29 mai, la ministre nous a annoncé vouloir avoir une attention particulière pour les catégories C : « *ce sont les catégories les plus mal menées, je serai attentive.* ». Aussi, la CGT a rappelé l'urgent d'une **revalorisation statutaire pour les personnels d'exploitation** ainsi que **la reconnaissance de la pénibilité et la bonification du service actif**. Le rappel des revendications portées en intersyndicale pour **les adjoints administratifs** et la situation pour le moins difficile **des dessinateurs et des experts techniques**.

La CGT a également demandé **le retrait de la mise en œuvre de la PFR**.

Sur l'ensemble des sujets, nous avons eu une écoute attentive et le sentiment d'une réelle prise de conscience de l'ampleur de la tâche par rapport à l'état dans lesquels sont les services et les attentes fortes des personnels. Au-delà, des premiers engagements pris par la ministre (cf. discours du 31 mai aux personnels de l'administration centrale), cette réunion avait pour vocation de réaffirmer nos revendications prioritaires et de préparer la prochaine audience entre la CGT et la ministre qui aura lieu à la mi-juin (après les législatives).

Montreuil, le 5 juin 2012

## **Résultats des élections du 12 juin 2012 des représentants du personnel au CT (Comité Technique) de l'IGN**

	Élections au CT de l'IGN du 12 juin 2012	Pour comparaison: élections au CA du 5 avril 2012
Inscrits	1706	1710
Votants	1151	1175
Blancs et Nuls	12	11
Exprimés	1139	1164
CFDT	556 (48,81%)	550
CGT & FSU	456 (40,03%)	472
UNSA	127 (11,15%)	142

### **Sièges obtenus:**

- CFDT: 5
- CGT & FSU: 4
- UNSA: 1

### **Titulaires CGT & FSU:**

- Pierre THOMAS
- Benjamin BRIANT
- Eric BRUNO
- Olivier DELBEKE

### **Suppléants CGT & FSU:**

- Sophie D'HERBEMONT
- Gérard PEREZ
- Catherine PARROT
- Driss SOUSSI

La liste CGT & FSU félicite les électeurs qui ont exprimé leur suffrage. Elle remercie ceux des agents qui ont porté leur voix sur la liste CGT & FSU. Elle rappelle que le résultat des élections professionnelles ne vaut que si, en premier lieu, l'activité revendicative et le renforcement de l'organisation syndicale constituent le moteur de l'action pour la défense du service public et l'amélioration de la conditions des agents de l'IGN aux côtés des autres agents de la Fonction publique et de l'ensemble des salariés.

La liste CGT & FSU s'engage à communiquer sur son activité au sein du CT mais aussi à porter les revendications du personnel pour le progrès social et le développement du service public.

Pour la liste CGT & FSU:  
Olivier Delbeke



## Elections du 7 juin 2012 à la CAPN des Techniciens de l'Environnement

Vous trouverez ci-après les résultats. La CGT, qui avait obtenu l'annulation par le tribunal administratif des élections du 20 octobre dernier à la CAPN des TE en raison de l'impossibilité de voter de beaucoup de collègues (40 % de votants), constate que la participation atteint cette fois 83 %. La CGT obtient un siège avec 71 voix et remercie les électeurs : élu CGT Olivier Ledouble (CGT ONEMA), suppléant Yves Léonard (CGT ONCFS). Trois autres listes obtiennent également 1 siège chacune, et le SNE-FSU arrive en tête avec 2 élus.

	Inscrits	Votants	Participation	Blancs Nuls	Exprimés	UNSA	%	CGT	%	CGC	%	SNE-FSU	%	Solidaires (SNAPE)	%
ONCFS	406	327	80,5%	13	314	104	33,1%	18	5,7%	83	26,4%	101	32,2%	8	2,5%
ONEMA	174	150	86,2%	1	149	2	1,3%	48	32,2%	0	0,0%	28	18,8%	71	47,7%
Parcs et autres	101	87	86,1%	1	86	1	1,2%	5	5,8%	3	3,5%	72	83,7%	5	5,8%
TOTAL	681	564	82,8%	15	549	107	19,5%	71	12,9%	86	15,7%	201	36,6%	84	15,3%
6 Sièges						1		1		1		2		1	



Montreuil, le 30 mai 2012,

Les syndicats SNM-CGT de Météo France, CGT-PTA de l'IGN, SYAC-CGT du MAAPRAT, l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (OFICT) de la Fédération CGT de l'Équipement-Environnement

À

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des Ressources Humaines de Météo-France, de l'IGN, du MAAPRAT et du MEDDTL

objet : réponse à votre courrier du 20 avril 2012 relatif à l'organisation de groupes de travail sur l'avenir des corps d'ingénieurs des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie.

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs,

Suite à la manifestation des ingénieurs du 9 février à laquelle vous faites référence, il nous paraît effectivement important d'engager des discussions concernant les métiers d'ingénieurs, les recrutements et les formations, les parcours professionnels et le cadre statutaire.

Cette manifestation exceptionnelle a confirmé la ferme opposition des ingénieurs, IAE, ITPE, ITGCE, et ITM à votre projet de fusion de corps. Les Inspecteurs des Affaires Maritimes y ont affirmé leur volonté de se voir reconnu comme ingénieurs.

Il ne s'agit pas, contrairement à ce que vous écrivez, d'une incompréhension de votre démarche de notre part. Nous avons la ferme conviction que le projet que vous proposiez ne répondait pas aux besoins du service public, ni à la nécessité de reconnaître la place des ingénieurs dans celui-ci, leur qualification, leur technicité, la spécificité de leurs formations, ni à la nécessité de recrutements suffisants et pérennes.

Eu égard aux enjeux des politiques publiques pour les ministères concernés, pour l'État et pour les collectivités territoriales, nous sommes convaincus que des discussions doivent s'engager. Nous attendons qu'elles permettent, sans préalable, de faire prendre conscience des besoins de

reconnaissance des qualifications, de la spécificité des missions techniques variées, dont la pérennité doit être garantie pour l'avenir, des formations spécifiques. Des mesures exceptionnelles d'accès des techniciens à ces corps, notamment dans le cadre des fusions de corps de B techniques doivent être discutées. Nous avons noté que la RGPP, à l'origine du projet initial de fusion des corps d'ingénieurs, est destinée à être arrêtée.

Nous attendons que les discussions à venir soient mises en place sous l'égide des ministres concernés du nouveau gouvernement. Le mandat et les objectifs de ces groupes doivent pouvoir être discutés avec les organisations syndicales et clairement précisés.

Nous proposons bien entendu que la CGT ait au moins un représentant par maison d'emploi dans chacun des groupes de travail. Selon les modes de désignation habituels à ce type de réunion de concertation nous désignerons ces représentants à partir de la convocation des réunions, tout en veillant à une continuité raisonnable de notre représentation.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs, l'expression de notre considération distinguée.

**pour le SNM-CGT**

**signé**

Emmanuel CELHAY, secrétaire général

**pour la CGT-PTA de l'IGN**

**signé**

Pierre THOMAS, secrétaire général

**pour l'OFICT-FNEE CGT**

**signé**

Pierre THOMAS, secrétaire général

**pour le SYAC-CGT**

**signé**

Jacques FAURE, en charge du dossier ingénieur

SYAC- CGT : [syac.cgt@agriculture.gouv.fr](mailto:syac.cgt@agriculture.gouv.fr), [jacques.fabre@onema.fr](mailto:jacques.fabre@onema.fr)

CGT-PTA IGN : [cgt-pta@ign.fr](mailto:cgt-pta@ign.fr) , [pierre.thomas@ign.fr](mailto:pierre.thomas@ign.fr)

SNM-CGT : [cgt@meteo.fr](mailto:cgt@meteo.fr)

OFICT-FNEE : [ofict.equipement@cgt.fr](mailto:ofict.equipement@cgt.fr)



Adjoints administratifs : avancements de grades 2012-2013-2014, 8<sup>e</sup> échelon, gestion de la carrière et des primes

## COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

**Les adjoints administratifs du MEDDE trahis par la DRH de leur ministère ! .....d'ailleurs, une DRH qui a quel mandat ??**

(voir bref compte-rendu de la réunion de travail du 25 mai au verso)

Décisions des 3 organisations syndicales représentatives à la CAP nationale des adjoints administratifs :

. **demande d'audience auprès de la nouvelle ministre le 20 juin**, veille de la CAP nationale (8<sup>ème</sup> échelon à l'ordre du jour) avec **remise des pétitions** signées massivement par les adjoints - entre 4 000 et 5000 signatures - cette pétition est toujours en cours : **signez si vous ne l'avez pas déjà fait et continuez de faire signer la pétition intersyndicale pour le 20 juin !**

. **une délégation d'élue-s en CAP locales de la région parisienne viendra soutenir les élu(e)s en CAP nationale en les accompagnant aux portes du cabinet ministériel.**

Le Candidat F. Hollande, saisi par les organisations syndicales, avait notamment répondu le 10 avril, concernant les salaires et le pouvoir d'achat, qu'il serait **particulièrement attentif** à la situation des personnels de la **catégorie C** de la Fonction Publique.

L'arrêt de la RGPP figure parmi les premières mesures du nouveau Président de la République (annoncées et diffusées) prévues pour la 1<sup>ère</sup> année de mandat (mesure N°5 – entre le 6 mai et le 29 juin 2012).

► **Nous voulons que la DRH du MEDDE et la DGAFP se mettent autour de la table avec les représentants des personnels pour, enfin, débloquer la situation :**

**LE CHANGEMENT : c'est maintenant !**

Loi de finance rectificative, abrogation du décret 8<sup>ème</sup> éch. et de l'arrêté taux promos (pour un 8<sup>ème</sup> échelon non contingenté et de meilleurs ratios de promotion), annulation projets liés à la RGPP (RH 2013, PFR pour les C, réduction d'effectifs notamment dans le secteur ADS et les fonctions supports ...), examen en CAP de liste de promotions complémentaires dès 2012 : **c'est possible !**

**Les dernières CAP locales du mois de mai ont été des CAP de lutte** : les élu-e-s CGT, FO et CFDT ont demandé que tous les AAP1 remplissant les conditions puissent accéder au 8<sup>ème</sup> échelon. La même déclaration unitaire dénonçant l'accès contingenté à cet échelon a été lue en présence de délégations d'adjoints administratifs venus exprimer leur mécontentement dans de nombreuses régions.

**A ce jour, le ratio pour le 8<sup>ème</sup> échelon n'est toujours pas fixé (la DGAFP a demandé un dossier justificatif). Sera-t-il de 50 % comme l'espère la DRH ? 30 % ? 20 % ? ou 15 % !!!**

**La CAP nationale du 21 juin 2012 pourra-t-elle se tenir sans connaître ce taux ???**

**Dès maintenant, restons mobilisés et préparons-nous si nécessaire à un mouvement de grande ampleur dès la rentrée de septembre !**

## Réunion de travail du 25 mai sur les taux de promotions 2012/2013/2014

**Le 25 mai 2012, malgré les arguments avancés par les organisations syndicales, la DRH du MEDDE refuse de défendre le dossier des adjoints administratifs pour obtenir une augmentation des taux de promotions sous le prétexte qu'elle n'a pas d'éléments probants à apporter à la DGAFP.**

### 2 constats opposés

**L'Administration** (B. Thorin, présidente CAP nationale adjoints administratifs et R. Nigon, chef de bureau de gestion des C adm.) **et les élu-e-s à la CAP adjoints administratifs** (élu-e-es et responsables des syndicats nationaux CGT, FO et CFDT) n'ont pas fait le même constat :

#### ● Constat de l'Administration

Après examen de l'impact des nouveaux ratios de promotions sur la structure du corps des adjoints administratifs (projection sur 3 ans réalisée avec des éléments plus qu'aléatoires), **Mme Thorin estime** que la baisse des taux octroyés par la DGAFP n'a pas beaucoup d'incidences, **que la situation n'est pas catastrophique sur 3 ans !!!**

- passage à **AA1** (maintien du ratio antérieur) : **23 promotions pour 3 ans**
- passage à **AAP2** (baisse des ratios) : **moins 124 promotions pour 3 ans**
- passage à **AAP1** (baisse des ratios) : **moins 259 promotions pour 3 ans**

*N.B. : aux Finances, les ratios sont discutés chaque année avec les organisations syndicales.*

L'Administration considère que tous les adjoints administratifs ne sont pas de bons éléments, qu'un certain nombre d'agents ont aussi des interruptions de carrière ou sont rentrés tard dans la fonction publique et que tous ne peuvent donc pas finir leur carrière au dernier niveau de grade du corps (AAP1).

#### ● Constat des organisations syndicales

En matière d'avancement de grade, les élu-e-s CGT, FO et CFDT partent sur le principe que tout agent exerçant normalement son activité professionnelle doit pouvoir **dérouler sa carrière sur la totalité de la grille indiciaire** de son corps d'appartenance. Aujourd'hui, un trop grand nombre d'agents, appréciés et notés normalement, sont bloqués dans leur carrière et risquent de le rester jusqu'à leur départ à la retraite si les ratios ne sont pas révisés.

**Les adjoints administratifs ne demandent pas la mendicité mais un déroulement de carrière décent** (c.f. grille de salaires des corps de catégorie A). Ils estiment que l'Administration se doit de porter un projet global pour la catégorie C administrative à la DGAFP. En effet, les organisations syndicales estiment qu'on ne peut en aucun cas dissocier les salaires, le déroulement de carrière, les recrutements, le passage au 8ème échelon, la suppression de l'échelle 3, la transformation de C en B, le reclassement des agents berkanis, tout étant étroitement lié.

En effet, si l'on se réfère aux grilles de salaires actuelles par rapport à celles des dernières années (en intégrant les 2 protocoles de 1992 et 2006) : on constate un écrasement de l'amplitude des carrières qui passe d'environ 160 points d'indice en 1992, avec un 1er échelon au dessus du SMIC contre 109 points en 2012 avec un 1er échelon constamment réévalué au SMIC !

Les élu-e-es CGT, FO et CFDT demandent que soit prise en compte la situation atypique des adjoints administratifs : vieillessement de la population, non-recrutement (hors échelle 3), gel des salaires combiné à l'inflation. **Dans l'attente de la refonte totale de la grille qu'ils considèrent comme obligatoire, ils exigent des mesures exceptionnelles afin de sortir les adjoints de la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent .**

### Quelques réponses aux questions posées

#### 8ème échelon : taux ?

Mme Thorin attend toujours la réponse de la DGAFP qui lui a demandé un dossier complémentaire. Après avoir dit en CAP qu'elle se faisait fort d'obtenir un taux de 50 % d'AAP1 ayant 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon, elle nie avoir tenu ces propos.... Quant aux 620 000 € budgétés dans le cadre des mesures catégorielles 2012, correspondant à 890 ETP (équivalent temps plein), l'Administration parle d'une erreur tout en étant toujours incapable de préciser combien et quels agents sont réellement concernés : elle promet d'éclaircir la situation.....encore des promesses.

**recrutement : combien ?** En 2012, l'Administration aurait procédé à environ 170 recrutements comprenant les emplois réservés, le recrutement obligatoire de travailleurs handicapés, les recrutements à l'échelle 3 et les mobilités interministérielles.

**L'Administration restant sur ses positions, les organisations syndicales ont fait part de leur prochaine démarche auprès de la nouvelle ministre et de la détermination des adjoints administratifs à se battre jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction.**

Une intervention des syndicats de la Fonction Publique auprès de la nouvelle Ministre (de la Fonction Publique) est aussi en cours pour demander un 8ème échelon non contingenté pour les AAP1.



## Bureau de la commission ministérielle de formation du 12 juin 2012

### Déclaration CGT

Depuis le 6 mai le contexte ministériel connaît des évolutions. La CGT attend une autre politique de GRH que celle mise en œuvre par le précédent gouvernement. Le Président de la République a clairement annoncé l'arrêt de la RGPP et du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. La Ministre consulte en bilatérale les organisations syndicales et les recevra en plénière après le 17 juin.

Nous demandons :

- l'arrêt des réformes en cours : RGPP, RéATE, RH 2013
- un bilan des politiques de GRH mises en œuvre
- un audit qualitatif, quantitatif des missions exercées dans les différents domaines pour le CMVRH et les CVRH/CEDIP.

Ces demandes s'inscrivent dans l'attente de la refondation de la stratégie ministérielle, ce qui implique un moratoire sur le projet de service du CMVRH décliné dans les CVRH/CEDIP.

Nous demandons que la politique de formation soit réécrite. Le rôle du CMVRH doit s'inscrire dans un cadre d'une stratégie de développement du service public, de développement des compétences dont nous avons besoin, et de la reconnaissance des qualifications.

Pour dire les choses simplement « Les CVRH/CEDIP ne sont pas les pôles emplois du MEDDE ». Depuis 2005, date de création des cellules GUEPARH la CGT s'est toujours opposée à cette conception.

Sur le déroulement de la réunion, la CGT formule les observations et demandes suivantes :

- L'ordre du jour semble trop riche en fonction du temps imparti, sauf à survoler le points inscrits.
- Où en est-on de l'arrêté portant modification pour l'article 2, de l'arrêté constitutif du CMVRH, les CVRH/CEDIP ?

Concernant les questions que nous avons évoqué le 24 avril :

- Où en est-on du rattachement aux Clas de proximité ?
- Où en est-on des affectations des agents dans la structure ?

Pouvez-vous nous faire un point sur la PFR notamment sur la problématique du SCN pour les agents de catégorie A de la filière administrative ?

Quelles sont les mesures prises pour que les agents de catégories « C », et demain de catégories « B » restent prioritaires en terme de mobilité dans la zone de gouvernance dont ils dépendaient ?

Quelle concertation pour la gestion des carrières des agents (OS/directions) pour les promotions l'indemnitaire, les bonifications... ?

La CGT affirme que les effectifs des CVRH/CEDIP doivent être confortés.

Plus globalement, comment envisagez-vous la concertation avec les agents, leurs représentants et les fédérations représentées au CTM sur le projet de service ?

Vous indiquez qu'il s'articulera selon cinq axes. Quels sont-ils ?

Nous vous rappelons que pour la CGT ils doivent s'inscrire dans la nouvelle stratégie ministérielle qui devrait nous être présentée avant la rentrée.

Pouvez-vous nous définir ce qu'est « l'offre globale intégrée » ? Quid du recrutement, de la PEC, de l'aide à la construction du parcours professionnel ? Quel conseil à l'agent ? Quelle déontologie ; nous réitérons à cette occasion notre demande d'avoir connaissance du contenu de la charte de déontologie relative aux conseillers.

Dans votre conception de l'offre globale intégrée, la formation est-elle toujours pilotée par les chefs de service ? Quelle adéquation avec les besoins exprimés par les services ? Par les agents ? Quelle réactivité ? Quelle égalité d'accès à la formation, notamment pour les ultramarins ? Quelle évaluation ?

Quant au bilan ministériel de la formation : la CGT s'interroge sur la pertinence deux ans après, de la publication de ce document ? Pour quel usage ?

La CGT reconnaît qu'un travail important et de qualité a été effectué, toutefois nous demandons la refonte de ce bilan de manière à en extraire **rapidement** les points essentiels et utiles au développement d'une véritable politique de formation.

Quelle formation pour répondre à quelle demande ? Quelle mesure de l'atteinte des objectifs ? L'indicateur jours/agent est toujours pertinent mais mérite un complément qualitatif.

Quant aux éléments issus du séminaire des acteurs de la formation de janvier 2011 nous nous interrogeons sur :

- l'articulation entre le niveau ministériel et interministériel notamment avec les plates-formes SGAR et les CVRH/CEDIP ?
- Quel lien avec les écoles, les instituts de formation ?

Pour plus de lisibilité ne faudrait-il pas parler de formations transverses et de formations induisant de la technicité ?

Vous évoquez le passage de la compétence individuelle à la compétence collective : nous n'avons jamais travaillé ensemble sur une définition partagée de la compétence collective.

La CGT n'est pas opposée à réfléchir sur une définition de la compétence collective mais encore faudrait-il qu'elle soit en rupture avec la conception de la politique de GRH mise en œuvre jusqu'à ce jour et des offres de formation qui en découlent ! Offres qui devraient être plus **réactives** en fonction des besoins exprimés dans les entretiens professionnels.

Enfin, le maintien des compétences spécialisées/techniques doit être une de nos principales préoccupations pour servir les politiques publiques que nous aurons à porter.

Nous vous remercions de votre attention et des réponses que vous nous apporterez.



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)

## COMPTE RENDU DU CHSCTM DU 30 MAI 2012

### Les représentants CGT :

Jean Marie RECH, Kaci VANDERIELE, Pascal STEVENOT,  
Fabrice LE MAOU, Bertrand DETOURNAY, Daniel BRO,  
Camille PUJOL, Fabrice BRUCKER.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation PV de la séance du 28 mars 2012.
2. Adoption du Règlement Intérieur du CHSCTM.
3. Adoption de la fiche relative à la fonction de Secrétaire du CHSCTM et Election du secrétaire du CHSCTM.
4. Examen de la note aux services pour faciliter la mise en place de la fonction de secrétaire de CHSCT.
5. Validation des groupes de travail à proposer.
6. Examen des cahiers des charges de formations des membres du CHSCTM.
7. Examen du tableau de suivi des accidents graves, mortels et des suicides.
8. Questions diverses.

La CGT lit une déclaration liminaire (Voir annexe).  
FO et la CFDT lisent également une déclaration liminaire.

### Approbation PV de la séance du 28 mars 2012.

Le PV de la séance du 28 Mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

### Adoption du Règlement Intérieur du CHSCTM.

Lors des comités de suivi qui ont précédé la séance du CHSCTM du 28 Mars 2012, l'administration n'a pas voulu modifier le projet de Règlement Intérieur du CHSCTM sur la partie concernant la convocation des membres suppléants, engendrant la prise en charge par l'administration des frais de route, de restauration et d'hébergement. Elle s'était cependant engagée à fournir lors de l'examen et le vote de ce règlement intérieur, une lettre d'accompagnement dans laquelle il serait inscrit que les membres suppléants seraient effectivement convoqués et que leurs frais seraient pris en charge.

Comme de bien entendu l'administration n'a pas tenu ses engagements. L'administration s'est défendue de toute mauvaise intention. L'ensemble des Organisations Syndicales, après une suspension de séance maintiennent leurs positions visant à ne pas voter ce règlement intérieur. Après de multiples palabres, l'administration consent à retirer ce point de l'ordre du jour ainsi que les points découlant de ce règlement intérieur, c'est-à-dire les points 2, 3 et 4.

### Mise en place d'une commission et des groupes de travail.

L'administration propose 3 groupes de travail sur les thèmes suivants :

Risques Psychosociaux avec entre autre comme objectif le traitement du problème de la réintégration des agents qui ont tenté de mettre fin à leurs jours sur leur lieu de travail, prenant en compte une demande de la CGT.

## **Handicap**

Commission de travail sur le handicap

Cette Commission remplace le comité de suivi de l'emploi des travailleurs handicapés. Elle aura à préparer le nouveau plan triennal et étudier la question du maintien dans l'emploi des agents portant handicap.

## **Travail isolé et pénibilité**

Mise en place d'un groupe de travail sur la pénibilité qui intégrera le travail isolé. La C.G.T. demande que le futur secrétaire du CHSCTM soit également présent lors des réunions de ces groupes de travail.

## **Examen du cahier des charges de formations des membres du CHSCTM.**

La CGT trouve le contenu de ce cahier des charges intéressant. Cependant, la CGT ainsi que les autres organisations syndicales demandent à être formé par leur Confédération.

La CGT rappelle qu'elle est agréée par le Ministère du Travail.

La CGT demande donc que l'administration finance 5 jours de formation (ordres de mission + frais pédagogiques). Elle ne participera à sa formation de l'administration qu'à cette condition.

Devant le refus de l'administration, la CGT propose un vote du CHSCT-M : l'unanimité des membres demande que cette formation soit financée par l'administration !

## **Examen du tableau de suivi des accidents graves, mortels et des suicides.**

La **CGT**, exemples à l'appui, dénonce le fait que les tableaux présentés sont tout à fait incomplets. Elle dénonce avec virulence que cela est récurrent et que les réponses apportées par l'administration ne dépassent pas le stade des bonnes intentions. A contrario, quand il s'agit de faire disparaître les contenus des ordinateurs des suicidés, ou les contenus de leurs vestiaires, l'administration et ses valets font preuve d'une promptitude inégalable, pour faire s'étioler tout élément de preuve pouvant servir à ce que les familles n'estent pas en justice ! Bien entendu l'administration peut, après coup, nous présenter des tableaux en matière de suicides (18 en 2011), dont le tiers ne fait pas l'objet d'enquête.

Concernant les accidents graves et mortels, la **CGT** dénonce toujours preuve à l'appui, la-non remontée d'au moins 12 accidents graves. L'administration dans sa splendeur nous rabâche qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour améliorer les remontées d'accidents le plus rapidement possible. La **CGT** s'étonne que lorsqu'une catégorie C n'exécute pas une mission, cette même administration n'hésite pas à avoir recours au disciplinaire alors que lorsqu'un chef de service ne remplit pas une obligation (parfois de façon répétée), il ne se voit jamais sanctionné. La **CGT** rappelle que cela fait des années que nous entendons toujours la même litanie de la part des secrétaires généraux successifs et qu'au bout du compte, à force de ne rien faire c'est toute la crédibilité de l'administration qui atteinte !

## **Questions diverses.**

La **CGT** demande pour l'énième fois où en est l'extension de l'application du décret amiante OPA aux fonctionnaires et non-titulaires présent sur les mêmes sites. L'administration répond « que l'affaire » est dans les tuyaux et que selon toute vraisemblance, il devrait être étendu à tous les agents ayant travaillé dans les mêmes services que les OPA qui bénéficient de la Cessation Anticipée « Amiante ».



*Union des Syndicats  
de Services d'Etudes  
et de Recherche*

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

Montreuil, le 1er juin 2012

Madame la Ministre du MEDDE,

Votre prédécesseur a lancé un « chantier » de réorganisation des CETE, du SETRA, du CETMEF et du CERTU au sein d'un EPA appelé par l'acronyme CEREMA, dans le prolongement de la RGPP si chère aux consultants et autres experts des CapGemini, Boston Consulting et consorts qui ont justifié le saccage de nos services alors que durant plus de 40 ans ils ont démontré toute leur efficacité au service de la nation :

- **PLAN D'ÉVOLUTION RGPP 2009-2011 (ou plutôt de régression) des CETE,**
- **DEMENAGEMENT ARBITRAIRE DU SETRA A SOURDUN (selon le bon vouloir du député Christian Jacob, ami du président sortant),**
- **CASSE DU CETMEF (diminution des missions et des personnels),**
- **SUPPRESSION DE SERVICES SUPPORTS AU PROFIT DES DREAL,**
- **POLITIQUE RH 2013 imposant la suppression de 80 ETP par an dans les CETE,**
- **SUPPRESSION DE L'INGENIERIE PUBLIQUE dans le domaine des infrastructures en totale déconnexion avec les besoins des services déconcentrés de l'Etat et des services des collectivités,**
- **SUPPRESSION DE L'INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE ET CREATION DES SISDIC avec une déconnexion des CETE,**
- **MISE EN PLACE ET PROMOTION D'INSTANCES « PARTENARIALES » (IDRRIM par exemple) dans lesquelles l'Etat intervient dans la définition de la doctrine au même titre que les entreprises,**
- **DIMINUTION DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE DE 20% EN 2 ANS DANS CERTAINS SERVICES,**

La CGT, qui n'a cessé de porter auprès des associations représentatives des collectivités, des élus et de l'administration centrale ses revendications en faveur d'un service technique fort de l'Etat dans les domaines de l'Équipement et de l'Environnement, a participé à la concertation du Cabinet pour obtenir dans le protocole CEREMA :

- **D'inscrire les vocations, missions et outils de l'organisme RST ;**
- **De geler les suppressions de postes et de moyens pendant deux ans ;**
- **D'établir que le RST devait être au service des Collectivités en travaillant pour elles hors marchés concurrentiels pour une partie des activités ;**
- **D'instituer un pilotage RST actuellement défaillant.**

La CGT n'ayant pas d'a priori sur un type de statut, elle s'est engagée au travers de sa signature du protocole CEREMA à faire partie du comité de suivi pour porter ses revendications. **Dans la création du CEREMA l'Administration devait suivre le protocole signé. Or, au nom de l'urgence (création à marche forcée de l'établissement au 1er janvier 2013), des remises en causes sont méticuleusement portées contre le protocole par les directeurs de services - qui consciencieusement mettent en place des organigrammes les positionnant avant de discuter missions et moyens et, de fait, se disqualifient pour la poursuite du processus - et l'administration centrale :**

- ⤴ agitation du spectre d'un statut de « groupement d'intérêt public » avec des conseils généraux dont la gouvernance opaque est une ouverture à une gestion de droit privé, avec des recrutements de CDD et de vacataires,
- ⤴ diffusion d'informations pessimistes sur l'avenir de certains sites,
- ⤴ présomption de suppression de postes aux services supports ou des pans entiers d'activités au bénéfice de la sous-traitance,
- ⤴ des diminutions drastiques d'effectif ont lieu avant le moratoire qui devait préserver les emplois,
- ⤴ une diminution du budget (-10% en 2012!) qui vient grever les futures ressources de l'établissement,

Ce dossier mené à la hâte ne permettra pas de constituer un organisme fonctionnel au 1er janvier 2013 :

- ⤴ la stratégie et les missions du nouvel organisme qui n'ont jamais été définies. L'équipe de préfiguration expose dans son calendrier que cette réflexion ne sera pas lancée avant 2013,
- ⤴ divergences entre les Collectivités et l'Etat dans la gouvernance et le financement du futur organisme,
- ⤴ concertation défailante au niveau local et national imposée par le calendrier pour la création au 1er janvier 2013,
- ⤴ incertitude sur le devenir des services qui peut impliquer la fuite des agents vers des lieux plus stables.

Vous comprenez, Madame la Ministre, que le protocole a été signé dans un contexte de dépérissement de nos services visant à détruire l'expertise technique de notre ministère. Nous vous demandons dès cette année l'application du protocole dans sa partie moratoire des effectifs et des moyens ainsi que la réalisation des audits des différentes structures. Nous souhaitons avoir très vite votre position sur le protocole, sur votre vision de l'importance d'un service technique de l'Etat au profit de tous et votre volonté de garantir davantage la pérennité de nos services en prenant en compte nos revendications :

#### **Le RST doit pouvoir :**

- Intervenir en Ingénierie Publique, expertise, évaluation, conception de prototypes, recherche, innovation, normalisation et contrôle,
- Interagir avec les acteurs publics, sur ses domaines d'intervention : *Aménagement durable des territoires/Habitat et politique de la ville/Transports, mobilités et sécurité routière/Environnement (ressources, milieux, biodiversité)/Ville durable, urbanisme, techniques urbaines et bâtiments/Connaissance et prévention des risques /Conception, conservation et gestion du patrimoine d'infrastructures publiques,*
- Revenir sur les polarisations qui abandonnent toutes notions de spécificités des territoires ;
- Apporter des connaissances, des solutions et des expertises dans ces domaines hors champ concurrentiel en étant garant de la neutralité publique,
- Etre l'acteur de référence dans ses domaines pour la régulation technique par la puissance publique, assurer l'égalité de traitement des territoires, et imposer les règles de l'art,
- Porter la dimension et l'excellence techniques en tant que progrès pour la collectivité et non comme simple variable d'ajustement économique.

#### **Les agents du RST doivent disposer des moyens suivants:**

- Le maintien des rémunérations et des statuts avec homogénéisation par le haut des régimes indemnitaires,
- Des services de proximité : moyens supports, gestion des compétences, action sociale, restauration, etc ,
- Une gestion des compétences valorisant les carrières à l'intérieur du RST ;
- Un arrêt de la réduction budgétaire des déplacements : les déplacements sont au cœur de nos activités (chantiers, formations, journées techniques...)

Veuillez agréer , Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général de l'USSER CGT,

Philippe Garcia





*Union des Syndicats  
de Services d'Études  
et de Recherche*

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

Montreuil, le 7 juin 2012

Monsieur le Préfigurateur,

La Ministre dans son discours du 31 mai 2012, lors de la visite des directions d'administration centrale, a indiqué que le processus de mise en place du CEREMA est suspendu :

« Je souhaite, sur cette question importante pour l'avenir du ministère et auquel les organisations syndicales sont sensibles, prendre le temps de la réflexion et éviter des engagements irréversibles. Lorsque j'aurai défini le cap à donner à ce chantier, je rencontrerai le préfigurateur ».

La CGT avait, le 31 mai, exprimé ses doutes concernant la mise en place du CEREMA avec des contradictions et coups de canif portés au protocole par les directeurs de service et l'administration centrale et des délais intenable au regard des chantiers, expertises et décisions à prendre.

Or, les propos de la Ministre ne semblent pas être pris en compte par les Directeurs de CETE et de STC :

- des pressions sont exercées auprès des agents impliqués dans les groupes de travail pour tenir des délais ;
- les comités de suivi continuent comme si la déclaration de la Ministre n'existait pas ;
- des attitudes et propos dénonçant une volonté de mettre devant le fait accompli les agents se font jour (visite organisée pour les collègues de Melun par le directeur du CETE IdF en pleine campagne électorale du site de Sourdon en compagnie d'élus, annonces de GIP par le directeur du CETE de l'Est, menaces de certains directeurs de laboratoire de voir des sites fermés si les rentrées de fonds de concours n'augmentent pas...);
- les représentants du personnel sont sollicités en Comité Technique Local pour valider le projet de décret instaurant le CEREMA avant passage en Comité Technique Ministériel.

Au contraire, vos directeurs mettent en avant la date magique du 1<sup>er</sup> Janvier 2013, au delà de laquelle ce serait la fin du monde pour les CETE et STC si le CEREMA n'était pas créé !

Pour la CGT, si la mise en place du CEREMA est confirmée par la Ministre, elle doit être fonction de l'avancée des chantiers et de l'étendue de ceux-ci. Notre boussole n'a jamais été le statut et la date fatidique d'un 1er janvier 2013, mais les missions, leurs bénéficiaires, les implantations, les rémunérations des agents et leurs conditions de travail.

Lors de notre prochaine rencontre avec la Ministre, nous dénoncerons cette méthode qui consiste à bâcler ce projet dans un climat de dialogue social délétère dû à des délais intenable imposés par quelques technocrates, afin d'aller vite et loin pour rendre ce projet irréversible.

En attendant nous exigeons que vous interveniez auprès des directeurs, afin que les directives de la Ministre soient respectées, notamment en retirant les points CEREMA des Comités Techniques Locaux.

Veuillez, Monsieur le préfigurateur, recevoir nos sentiments distingués.

Le secrétaire général  
de l'USSER CGT  
Philippe Garcia



## **ET MAINTENANT ?**

### **Pour le changement en administration centrale du nouveau ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**

L'élection de François Hollande est l'expression d'attentes sociales fortes. Le nouveau contexte doit se traduire par des décisions concrètes propres à changer le quotidien des salariés, des fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce sont des exigences que la CGT entend porter, sans surenchère mais sans complaisance non plus.

### **TOUT D'ABORD L'EMPLOI ET LA FIN DE LA RGPP**

L'arrêt de la RGPP figure au rang des engagements du Président de la République dès la période comprise entre son élection et le 29 juin (fin de la session ordinaire du Parlement). Le respect d'un tel engagement doit conduire au gel et à la remise en cause de tout ce qui a été mené au nom de la RGPP : non remplacement d'un agent sur 2, réorganisations et fusions de service conduites dans une logique de réduction de moyens, PFR, RH 2013, fusions de corps contestées.

La loi de déprécarisation, qui prévoit la titularisation des CDD et vacataires sous conditions d'ancienneté, doit s'appliquer pleinement, dans la concertation, et ne laisser personne de côté.

### **SALAIRES ET DÉROULEMENT DE CARRIÈRE**

Le gel des salaires doit être levé et une première revalorisation du point d'indice doit intervenir sans délai. La grille du NES doit prendre effet pour les corps de catégorie B, sans préalable de fusions de corps pour que les agents partant en retraite puissent bénéficier des gains d'indice (d'ailleurs bien insuffisants) en fin de grille. Le 8ème échelon du grade d'AAP1 doit être accessible à tous, comme n'importe quel avancement d'échelon et non soumis à des quotas injustifiables qui le réservent à quelques-uns. Les taux de promotion doivent être revalorisés pour tous les corps afin de commencer à débloquer les carrières.

### **TEMPS, CONDITIONS ET CHARGE DE TRAVAIL**

Il faut en finir avec les heures de travail gratuites, les surcharges de travail conduisant à l'épuisement professionnel, les difficultés toujours plus grandes à concilier vie personnelle et vie professionnelle. L'OFICT (CGT des cadres et techniciens des secteurs Équipement et Environnement) et le syndicat CGT d'administration centrale ont décidé d'engager une grande campagne sur ces thèmes en juin et juillet 2012 : un questionnaire sur les temps et

charges de travail sera diffusé, une pétition sera lancée, le CHSCT ministériel sera saisi et les analyses et revendications seront portées auprès de la nouvelle ministre de l'écologie.

Ce sont aussi les modes de management qui doivent changer. Il faut en finir avec la dislocation des collectifs de travail, la relégation d'agents de tout niveau dans d'hypothétiques recherches de postes sans aucun accompagnement, les réorganisations sans fin ni utilité, les déménagements à répétition, les déplacements de personnel comme des pions. Les garanties d'indépendance des fonctionnaires contenues dans le statut doivent être respectées et étendues tout comme la liberté d'expression professionnelle.

## **SERVICE PUBLIC ET MISSIONS**

Le champ des missions de service public ne doit plus rétrécir. C'est bien d'un nouvel essor du service public dont le pays et la population ont besoin. Par exemple, le recul du service public (dont le nôtre) en milieu rural, et le sentiment de délaissement qui l'accompagne, figurent parmi les facteurs de progression du Front National.

Le service public est tout aussi indispensable pour la croissance. Si la question des périmètres de nos directions d'administration centrale et de leur rattachement est d'ores et déjà à l'ordre du jour, il est indispensable que les évolutions à venir soient conduites dans un vrai souci de concertation. Là aussi, le changement doit se faire sentir.

## **RENFORCER LA CGT**

Le contexte nouveau est a priori plus favorable pour des avancées. Tous les salariés doivent cependant rester attentifs et mobilisés pour mettre un terme aux régressions sociales des dernières années et reconquérir nos droits, qu'il s'agisse de la retraite, de la suppression du jour de carence, du droit au logement, à la santé, à l'éducation...

Renforcer la CGT est aujourd'hui le meilleur moyen d'affirmer votre volonté pour intervenir sur les choix à venir.

### **BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION**

***Ne restons pas isolé-e-s, donnons de la force à nos revendications***

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Service : \_\_\_\_\_ Site : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Nous contacter : [Syndicat-Cgt.Ac@i-carre.net](mailto:Syndicat-Cgt.Ac@i-carre.net) ou

Patricia CERISAY : poste 1.64.14 – TPB pièce 14.22 mail : [patricia.cerisay@i-carre.net](mailto:patricia.cerisay@i-carre.net)

Patricia LEROY : poste 1.13.33 – APS pièce 04.55 mail : [patricia.leroy@i-carre.net](mailto:patricia.leroy@i-carre.net)

Marie-Christine VAN MARLE : poste 1.90.78 – TV pièce 2.28 mail : [marie-christine.van-marle@i-carre.net](mailto:marie-christine.van-marle@i-carre.net)



**Communiqué**

## **Retraite**

### **Retour partiel aux 60 ans, un cap à confirmer**

Le Conseil des ministres vient d'adopter les modalités de son décret « retraite ». Comme annoncé initialement, celui-ci permettra à des salariés âgés de 60 ans et ayant débuté leur carrière professionnelle à 19 ou 18 ans de partir en retraite à condition de réunir par exemple 166 trimestres cotisés pour les personnes nées en 1955 et après. S'agissant des trimestres non cotisés, un nombre limité pourra être pris en compte au titre du chômage et de la maternité.

Pour la CGT, cette mesure doit s'inscrire dans une dynamique de retour aux 60 ans pour tous. A ce titre, la CGT la juge positive. Il s'agit d'une décision marquante qui rompt avec les politiques menées partout en Europe.

La CGT regrette néanmoins que la reconnaissance des trimestres validés ne soit pas allée plus loin, notamment pour la maladie, les accidents du travail et le chômage.

Elle aurait également apprécié que le gouvernement rétablisse l'Allocation équivalent retraite, supprimée par le gouvernement précédent, qui conduit à ce que nombre de salariés âgés, au chômage et en fin de droits, ne perçoivent que l'Allocation spécifique de solidarité, qui représente 468,90 euros par mois...

Dans les semaines à venir, et particulièrement lors de la conférence sociale de juillet, la CGT portera haut et fort l'exigence du rétablissement de la retraite à 60 ans pour tous, associé à un bon niveau de pension ainsi que la nécessaire mise en place d'une véritable reconnaissance de la pénibilité, avec une possibilité de départ anticipé pour les dizaines de milliers de salariés ayant été exposés au cours de leur carrière professionnelle.

Montreuil, le 6 juin 2012



# Note sur le décret sur le retour partiel aux 60 ans

Montreuil, le 11 juin 2012

Le Conseil des ministres du 6 juin a adopté les modalités du décret sur le retour partiel aux 60 ans.

## Un décret carrière longue

La voie choisie par le gouvernement est celle d'un décret modifiant le dispositif carrière longue, revu par la loi de novembre 2010. Assouplir ces paramètres permet de ne pas passer par la voie législative, et donc d'aller plus vite, ce qui est attendu par celles et ceux approchant de la retraite.

D'après le projet de décret dont nous disposons, la mesure entrera en application au 1<sup>er</sup> novembre 2012, ce qui correspond au temps nécessaire au traitement d'une demande de départ en retraite (6 mois dans la Fonction publique).

Le principe est de permettre un départ à 60 ans pour tous les salariés ou agents publics ayant commencé à travailler avant 20 ans (5 trimestres cotisés à la fin de l'année des 20 ans ou 4 trimestres si on est né au 4<sup>ème</sup> trimestre), et ayant cotisé la durée requise pour leur génération (164 trimestres pour la génération 1952, 165 trimestres pour les générations 1953 et 1954, 166 trimestres pour 1955 et après).

Est supprimée la condition d'avoir une durée d'assurance supérieure de 8 trimestres à la durée d'assurance requise, soit 172 trimestres d'assurance pour la génération 1952, 173 trimestres pour les générations 1953 et 1954, 174 trimestres pour 1955 et après. Cette condition revenait à une mise en extinction de fait progressive du dispositif. Dorénavant seules les conditions de durée cotisées seront requises.

Dans le régime général, les périodes de chômage, de maladie et de maternité ne sont pas considérées comme des durées cotisées. En compensation, 4 trimestres sont considérés par le régime comme cotisés au titre de la maladie et de la maternité. Le décret rajoute 2 trimestres cotisés pour le chômage indemnisé et deux trimestres pour la maternité, les femmes bénéficiant beaucoup moins des départs anticipés pour carrière longue que les hommes (un quart des départs). Le service militaire compte pour 4 trimestres cotisés dans tous les régimes.

Pour les régimes de fonctionnaires (Etat et CNRACL, FSPOEIE par assimilation), les congés maternité sont intégrés à la durée cotisée (puisque payés par l'employeur) sans limitation de temps, ce qui avantage les femmes fonctionnaires par rapport au privé. Les congés de maladie statutaires sont pris en charge jusqu'à 4 trimestres, et 6 en tout avec le régime général (4 maladie + 2 maternité) pour les polypensionnés. Les 2 trimestres de chômage ne concernent que le régime général.

Les conditions d'ouverture du droit sont déclinées dans le tableau ci-après :

Date de naissance	Durée cotisée requise	Age de début d'activité	Age de départ
<b>1er semestre 1951</b>	171 trimestres	16 ans	56 ans
idem	167 trimestres	16 ans	58 ans
idem	163 trimestres	17 ans	59 ans
<b>2ème semestre 1951</b>	171 trimestres	16 ans	56 ans
idem	167 trimestres	16 ans	58 ans
idem	163 trimestres	17 ans	59 ans
idem	163 trimestres	20 ans	60 ans
<b>1952</b>	172 trimestres	16 ans	56 ans
idem	168 trimestres	16 ans	58 ans
idem	164 trimestres	17 ans	59 ans 4 mois
idem	164 trimestres	20 ans	60 ans
<b>1953</b>	173 trimestres	16 ans	56 ans
idem	169 trimestres	16 ans	58 ans 4 mois
idem	165 trimestres	17 ans	59 ans 8 mois
idem	165 trimestres	20 ans	60 ans
<b>1954</b>	173 trimestres	16 ans	56 ans
idem	169 trimestres	16 ans	58 ans 8 mois
idem	165 trimestres	20 ans	60 ans
<b>1955</b>	174 trimestres	16 ans	56 ans 4 mois
idem	170 trimestres	16ans	59 ans
idem	166 trimestres	20 ans	60 ans
<b>1956</b>	174 trimestres	16 ans	56 ans 8 mois
idem	170 trimestres	16ans	59 ans 4 mois
idem	166 trimestres	20 ans	60 ans
<b>1957</b>	174 trimestres	16 ans	57 ans
idem	166 trimestres	16 ans	59 ans 8 mois
idem	166 trimestres	20 ans	60 ans
<b>1958</b>	174 trimestres	16 ans	57 ans 4 mois
idem	166 trimestres	20 ans	60ans
<b>1959</b>	174 trimestres	16 ans	57 ans 8 mois
idem	166 trimestres	20 ans	60 ans
<b>1960 et après</b>	174 trimestres	16 ans	58 ans
idem	166 trimestres	20 ans	60 ans

\*Pour être considéré comme ayant commencé son activité avant l'âge mentionné, il faut justifier de :

→ 5 trimestres de durée d'assurance au 31 décembre de l'année correspondante (par exemple il faut 5 trimestres de durée d'assurance au 31 décembre de l'année du seizième anniversaire pour avoir "débuté son activité avant l'âge de seize ans") ;

→ ou, à défaut si l'on est né au quatrième trimestre, justifier de quatre trimestres d'assurance au cours de l'année concernée.

## Une hausse des cotisations

ANNEE	TAUX réforme 2010	TAUX décret retour 60 ans	TAUX global de la cotisation
2010	7,85 %		7,85 %
2011	7,85 % + 0,27 %		8,12 %
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2012	7,85 % + 0,54 %		8,39 %
Du 1 <sup>er</sup> nov. au 31 décembre 2012	7,85 % + 0,54 %	+ 0,10 %	8,44 %
2013	7,85 % + 0,81%	+ 0,10 %	8,76 %
2014	7,85 % + 1,08 %	+ 0,15 %	9,08 %
2015	7,85 % + 1,35 %	+ 0,20 %	9,40 %
2016	7,85 % + 1,62 %	+ 0,25 %	9,72 %
2017	7,85 % + 1,89 %	+ 0,25 %	9,99 %
2018	7,85 % + 2,16 %	+ 0,25 %	10,26 %
2019	7,85 % + 2,43 %	+ 0,25 %	10,53 %
2020	7,85 % + 2,70 %	+ 0,25 %	10,80 %

En compensation de cette mesure les cotisations augmenteront dans le privé et le public de 0.5%, 0.25% pour les salariés et 0.25% pour les employeurs.

Pour les salariés la cotisation augmentera de 0.10% du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 décembre 2013, puis chaque année de 0.05% de 2014 à 2016.

Dans la Fonction publique, ces augmentations s'ajouteront à celles déjà prévues (de 7.85% à 10.55% de 2011 à 2020, soit 0.27% par an), ce qui fait que la cotisation passera à 9.99% en 2017 et 10.80% à compter de 2020.

## Pour la CGT une étape vers le retour aux 60 ans

Pour la CGT, cette mesure doit s'inscrire dans une dynamique de retour aux 60 ans pour tous. A ce titre, la CGT la juge positive. Il s'agit d'une décision marquante qui rompt avec les politiques menées partout en Europe. La CGT regrette que la reconnaissance des trimestres validés ne soit pas allée plus loin, notamment pour la maladie, les accidents du travail et le chômage.

Dans les semaines à venir, et particulièrement lors de la conférence sociale de juillet, la CGT portera l'exigence du rétablissement de la retraite à 60 ans pour tous, associé à un bon niveau de pension, ainsi que la nécessaire mise en place d'une véritable reconnaissance de la pénibilité, avec une possibilité de départ anticipé pour les dizaines de milliers de salariés ayant été exposés au cours de leur carrière professionnelle.



www.cgt.fr

# Pour la croissance et la justice sociale

La CGT se félicite de l'organisation en juillet d'une conférence sociale organisée par le gouvernement.

Après des années de politique régressive dans le domaine de l'emploi et du pouvoir d'achat, des services publics, d'atteintes aux libertés syndicales, les attentes des salariés sont grandes.



**Des mesures immédiates sont attendues, elles doivent être prises.**

Parallèlement, des changements structurels s'imposent, par exemple en matière de reconnaissance et de valorisation du travail. De même, une réforme fiscale est nécessaire et un véritable contrôle des aides publiques aux entreprises s'impose.

Le patronat entend nous enfermer dans un cadre économique incompatible avec le progrès social et le développement humain durable. Il maintient la pression pour obtenir la baisse du coût du travail et continue à licencier.

Au contraire, la CGT propose de lier l'économique et le social et ainsi développer une autre répartition des richesses pour satisfaire les besoins sociaux.

Dans toute l'Europe, les politiques de soumission à la finance ont conduit les pays et les peuples dans l'impasse. L'ensemble des syndicats européens a rejeté l'austérité généralisée.

**Dans ce contexte, la Conférence sociale doit porter des mesures aptes à relancer notre économie. C'est la condition pour sortir du cadre de la rigueur et faire progresser la protection sociale.**

Des questions peuvent être traitées immédiatement, c'est le cas de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Puisque la loi est votée, il faut maintenant des sanctions imposant le respect de la loi.

**La démocratie sociale a besoin de moyens, de reconnaissance, c'est la condition d'un dialogue social de qualité, utile aux salariés, aux entreprises, au pays.**

Enfin, l'industrie dans notre pays est un défi majeur tout comme le sont les services publics. C'est leur développement que doit porter un état-stratège et c'est de la responsabilité du gouvernement et du président de la République.

La CGT entend contribuer à la réflexion, à l'action, dans un esprit constructif et combatif pour que les revendications des salariés soient prises en compte, tant par le gouvernement que par les entreprises.

Disponible, exigeante, vigilante, la CGT vous informe à travers ce 4 pages pour débattre des revendications qu'elle porte et des moyens de les faire aboutir dans ce nouveau contexte.

**Bernard THIBAUT**

Secrétaire général de la CGT

# La CGT portera, sur chacun des thèmes retenus pour la conférence sociale,

## L'emploi, notamment des jeunes, les contrats de génération, les emplois d'avenir, le marché du travail et les licenciements



- Instaurer la Sécurité sociale professionnelle,
- arrêter les suppressions d'emplois,
- orienter les investissements dans le développement industriel et créer les emplois publics et privés nécessaires,
- faire reculer la précarité notamment pour les jeunes,
- encadrer les ruptures conventionnelles,
- stopper l'utilisation abusive des heures supplémentaires et du chômage partiel,
- redonner les moyens au service public de l'emploi,
- permettre l'indemnisation de tous les chômeurs,
- contrôler les aides publiques aux entreprises,
- contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.

## Le développement des compétences, la formation tout au long de la vie, le congé individuel de formation

- Ouvrir des négociations pour renforcer le droit à information, orientation, qualification et initiative en matière de formation,
- garantir l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de scolarité et combattre les situations d'illettrisme,
- redonner à l'école les moyens d'exercer ses missions de formation initiale,
- ouvrir une négociation nationale sur les modalités d'intervention des salariés, sur l'élaboration des plans de formation,
- clarifier les responsabilités pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi,
- abroger les ordonnances Villepin de 2005 exonérant les entreprises de 10 à 19 salariés de financer le CIF (congé individuel de formation), renforcer son financement et garantir le droit effectif à chaque salarié,
- redonner toute sa place à l'Afpa (Agence de formation professionnelle pour adulte) au sein du service public de l'emploi,
- rejeter toute ponction de l'État sur les fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.



## Les systèmes de rémunération et la question du pouvoir d'achat. Intéressement et participation, Smic et indexation, négociation sur les minima de branches, bas salaires, heures supplémentaires, rémunération des dirigeants



- Augmenter de façon significative le Smic pour atteindre les 1 700 euros bruts,
- transposer cette hausse sur l'ensemble des grilles de salaires et sanctionner les employeurs pratiquant des minima en dessous du Smic,
- majorer les heures complémentaires pour les salariés à temps partiel au même taux que les heures supplémentaires,
- créer une surcotisation employeur pour les emplois précaires ou les temps partiels subis,
- doubler le paiement et récupérer les heures travaillées exceptionnellement le dimanche,
- faire participer les employeurs aux frais de transport et à l'accès au logement,
- bloquer les prix des loyers et augmenter les aides au logement,
- supprimer la prime dividende,
- stopper la défiscalisation des heures supplémentaires,
- revaloriser de 25 % les minima sociaux.

# des propositions visant une répartition des richesses plus favorable aux salariés

## Egalité professionnelle notamment entre femmes et hommes. Qualité de vie au travail, organisation du travail



- Faire appliquer les lois sur l'égalité professionnelle et sanctionner tout défaut d'application,
- appliquer une rémunération égale pour un travail de valeur égale,
- gagner une loi dans la fonction publique,
- porter le Smic à 1 700 euros car 80 % des salariés payés au Smic sont des femmes,
- examiner l'impact de chaque loi et décret sur la situation des femmes,
- développer le service public d'accueil des jeunes enfants, la scolarisation dès 2 ans et des services péri scolaires,
- faire progresser l'emploi stable et à temps plein,
- transformer le cadre dans lequel s'exerce le travail : sens, reconnaissance et conditions de sa réalisation.

## Redressement de l'appareil productif. Mesures offensives



- Investir dans une véritable politique industrielle,
- redéfinir les filières industrielles stratégiques et notamment, le rapport donneur d'ordre / sous-traitant,
- arrêter la spéculation, les dérives financières de court terme, le sacrifice des industries et des services publics, le gaspillage d'argent public pour financer les actionnaires et les revenus financiers, la casse de la protection sociale et du code du travail,
- aider les petites et moyennes entreprises par la constitution d'un pôle financier public au service de l'emploi, la formation, la recherche, les équipements,
- mettre en place un fonds européen pour financer le développement social et économique.

## Avenir des retraites, financement de la protection sociale



- Rétablissement du droit à la retraite à 60 ans pour tous, associée à un bon niveau de pension,
- reconnaître la pénibilité avec une possibilité de départ anticipé,
- rétablissement de l'AER,
- répondre aux besoins croissants de la population en repensant le financement de la protection sociale,
- moduler les cotisations patronales en fonction des politiques d'emplois et de salaires,
- remettre à plat l'ensemble des exonérations de cotisations,
- intégrer dans le calcul des cotisations toutes les formes de rémunération : épargne salariale, intéressement, stock option, primes des fonctionnaires,
- mettre à contribution les revenus financiers des entreprises,
- favoriser l'emploi, les salaires, l'investissement productif pour augmenter les recettes de la Sécurité sociale.

## État, puissance publique, collectivités locales et services publics. Modernisation

- Stopper les réformes régressives dans tous les services publics,
- répondre aux urgences sociales par le prisme des droits fondamentaux : logement, éducation, santé, travail !
- déployer des politiques publiques de nature à satisfaire les besoins y compris nouveaux (allongement de la durée de vie, petite enfance, aide à l'autonomie),
- définir et mettre en œuvre des services publics au service du développement économique, industriel, social et territorial,
- définir une politique pluri annuelle de l'emploi : volume, nature, formation,
- assurer le financement des politiques et services publics : réforme fiscale, pôle financier public, politique monétaire et de crédit.

SERVICES PUBLICS



tous gagnants !

# La CGT portera aussi...

## Démocratie sociale :

- accorder des droits nouveaux d'intervention aux salariés dans les entreprises,
- reconnaître le droit syndical interprofessionnel,
- mettre fin à la discrimination dans les moyens matériels et financiers entre organisations d'employeurs et de salariés,
- examiner la représentativité des organisations d'employeurs,
- faire respecter le droit syndical sur le lieu du travail,
- mettre en œuvre une loi d'amnistie pour réparer les condamnations liées à l'engagement syndical et stopper la criminalisation de l'activité syndicale.

## Une réforme de notre système de santé :

- garantir l'égalité d'accès aux soins,
- stopper les dépassements d'honoraires, réguler l'installation des professionnels,
- développer le service public hospitalier et les centres de santé,
- former des professionnels de santé,
- garantir l'indépendance de la recherche publique face à l'industrie pharmaceutique,
- redonner les moyens et un rôle central à la médecine du travail.

## Pendant ce temps les luttes continuent...

Après que les élus CGT aient déposé une alarme sociale suivie d'un préavis de grève, les salariés du transport urbain courrier Ile-de-France ont obtenu une augmentation de 50 € pour tous.

En lutte depuis 2007 avec la seule CGT, les salariés de la centrale nucléaire de Gravelines ont obtenu l'embauche de dix-neuf personnes, dont quinze salariés de la sous-traitance intervenant depuis des années sur le site.

À l'appel de la CGT Midi-Pyrénées, plus de 600 salariés, notamment des entreprises en lutte, ont manifesté le 5 juin 2012 devant la préfecture de région pour le développement de l'emploi industriel et des services publics.

À l'appel de la CGT, 1 600 manifestants, femmes auxiliaires de vie de l'aide à domicile et personnes âgées bénéficiaires venant de toute la région Rhône-Alpes, ont exigé le

rétablissement des plans d'aide de la Caisse d'Assurance Retraire et Santé au travail.

Après cinq années de bataille, soulagement et joie partagée par les salariés de l'usine Goodyear d'Amiens-Nord et les militants du syndicat CGT après l'annonce, le 6 juin 2012, de l'abandon par la direction du plan social qui visait à supprimer 817 postes.

**Avec la CGT, construisons ensemble, dans l'unité la plus large, les formes d'interventions, de mobilisations et d'actions pour que les attentes sociales soient satisfaites.  
Plus que jamais, la place de chacune et chacun dans le syndicat donnera la force nécessaire pour que les revendications des salariés soient prises en compte, tant par le gouvernement que par le patronat.**

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



## **Composition du Cabinet de Nicole Bricq**

### **Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**

#### **Directeur du cabinet**

M. Géraud GUIBERT (JO du 20/05/12)

#### **Conseillère, chef de cabinet**

Mme Laurence GIRARD (JO du 05/06/12)

#### **Conseillère sociale et juridique**

Mme Paquita MORELLET-STEINER (JO du 05/06/12)

#### **Conseiller transports, économie maritime**

M. Emmanuel KESLER (JO du 05/06/12)

#### **Conseiller diplomatique**

M. Paul-Bertrand BARETS (JO du 05/06/12)

#### **Conseiller spécial**

M. Vincent MONADÉ (JO du 05/06/12)

#### **Conseiller technique production et mix énergétique, marchés, tarifs**

M. Pascal LIGNÈRES (JO du 05/06/12)

#### **Conseiller technique énergies renouvelables et réseaux, efficacité énergétique, climat, code minier**

M. Christophe SCHRAMM (JO du 05/06/12)

#### **Conseiller technique budget et fiscalité**

M. Guillaume LEFORESTIER (JO du 05/06/12)

#### **Conseillère technique eau, santé-environnement, risques et milieux naturels, chasse**

Mme Marie RENNE (JO du 05/06/12)

#### **Conseillère technique risques technologiques, urbanisme, économie verte, déchets**

Mme Diane SZYNKIER (JO du 05/06/12)

#### **Conseillère technique relations avec les associations environnementales, biodiversité**

Mme Maud LELIÈVRE (JO du 05/06/12)

#### **Conseiller technique chargé des relations avec les élus**

M. Yohann PETIOT (JO du 05/06/12)

#### **Conseiller technique affaires réservées**

M. Nicolas DELAUNAY (JO du 05/06/12)

#### **Conseillère technique communication, presse**

Mme Perrine DUGLET (JO du 05/06/12)